

Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant mise en place d'une circulation alternée
Rue de Roudouanton
Du 19 au 23 décembre 2022

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise AXIANS, en date du 5 décembre 2022

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur la rue de Roudouanton, pendant toute la durée des travaux de pose et dépose de poteaux Télécom, entrepris par l'entreprise AXIANS, pour le compte d'ORANGE

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une **circulation alternée**, par feux tricolores, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur la rue de Roudouanton, pendant la durée des travaux de pose et dépose de poteaux Télécom, entrepris par l'entreprise AXIANS, pour le compte d'ORANGE, du 19 au 23 décembre 2022

Article 2 : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 23 décembre 2022, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation **sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 19 décembre 2022. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 13 décembre 2022

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

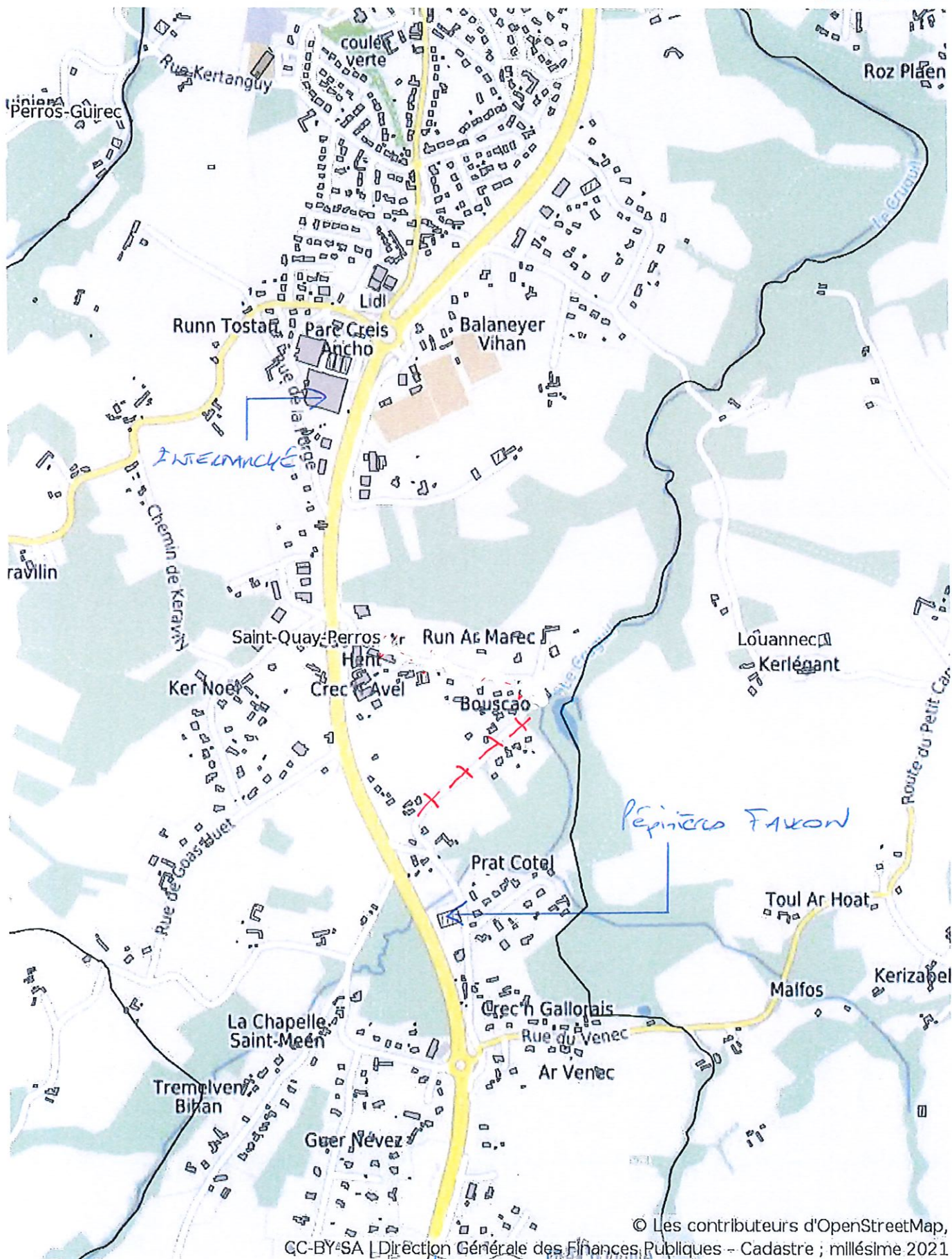


Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13 décembre 2022

PERROS-GUIREC



22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le centre à deux pas de la mer



© Les contributeurs d'OpenStreetMap,
CC-BY-SA | Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2021

LANUVION